

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vie de la SIA

Marché des affaires dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes

Enquête de janvier 1986

Légère évolution, mais pas de modification fondamentale

La marche des affaires des bureaux d'ingénieurs et d'architectes n'a pas subi de modification décisive au cours du quatrième trimestre de l'année 1985. C'est ce qui résulte de l'enquête effectuée en janvier par la SIA, à laquelle ont pris part 1105 bureaux. Il est caractéristique que le nombre de bureaux d'études qui annoncent une rentrée des mandats stable et un portefeuille de mandats inchangé a légèrement reculé. La *rentrée des mandats* est annoncée décroissante par 27% de tous les bureaux ayant participé à l'enquête (contre 24% au trimestre précédent) alors que 73% annoncent une rentrée croissante ou constante (76% au trimestre précédent). Les mandats du secteur public se situent à peu près au niveau du trimestre précédent. 75% des participants à l'enquête de toutes les disciplines annoncent un *portefeuille de mandats* stable ou croissant (dernier trimestre : 79%). La réserve moyenne de travail est passée au cours du dernier trimestre de 9,1 à 9,5 mois. Une année auparavant, elle n'était que de 8,5 mois. L'amélioration concerne tant les architectes que les ingénieurs civils et pourrait influencer *le développement de l'effectif en personnel*. Les bureaux des branches relevant de l'étude comptent au premier trimestre 1986 avec une légère augmentation du personnel de 1,9% en moyenne, la majeure partie concernant les architectes.

Bien que les perspectives d'occupation à court terme évaluées à 81% (trimestre précédent 84%) peuvent être qualifiées de bonnes ou satisfaisantes, un certain scepticisme prévaut quant aux tendances à long terme.

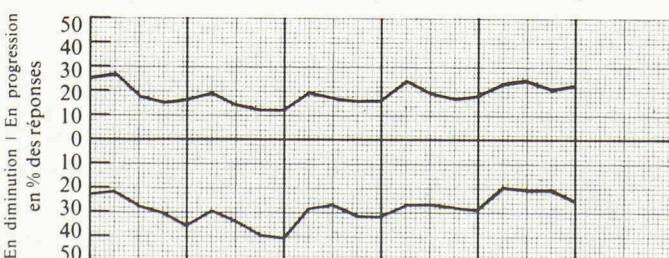
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1981

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Trimestre	1	2	3	4	1	2
	1	2	3	4	1	2
	3	4	1	2	3	4

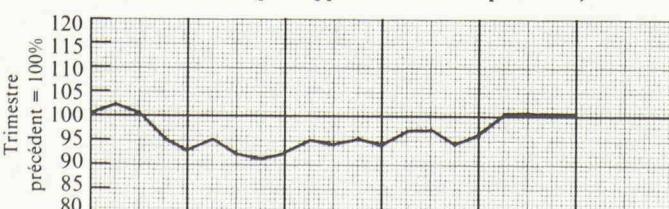
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



Rentrée des mandats

Il s'agissait de savoir si la rentrée des nouveaux mandats au cours du quatrième trimestre 1985 avait été, par rapport au troisième trimestre 1985, en progression, stationnaire ou en diminution.

En ce qui concerne les travaux d'édilité, 29% des architectes répondants (31% au trimestre précédent) et 78% des ingénieurs civils (79% au trimestre précédent) se sont vus attribuer de tels mandats au cours du quatrième trimestre de 1985.

Exportation des services

Il s'agissait de savoir quelle était la part revenant à l'exportation sur le chiffre d'affaires des troisième trimestre 1985 et quatrième trimestre 1985. 1,7% des architectes et 5% des ingénieurs civils répondants avaient eu de telles activités au cours du troisième trimestre 1985, 1,7% des architectes et 5,8% des ingénieurs civils au cours du quatrième trimestre 1985.

Portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats à fin décembre 1985 par rapport à fin septembre 1985.

Evolution du portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats, en pour-cent, par rapport à fin décembre (= 100).

Réserve de travail en mois

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place.

Effectifs de personnel

Les effectifs devraient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

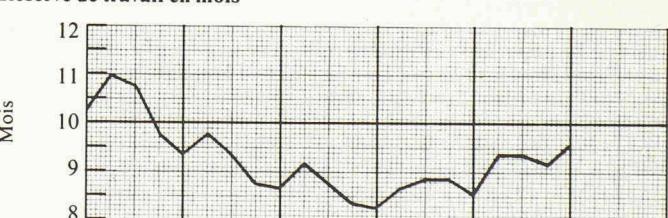
Engagements et licenciements

On demandait quelles seraient, au cours du premier trimestre de 1986, les variations prévisibles des effectifs de personnel.

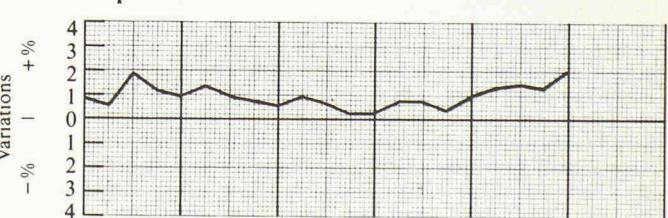
Perspectives d'occupation

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le premier trimestre de 1986.

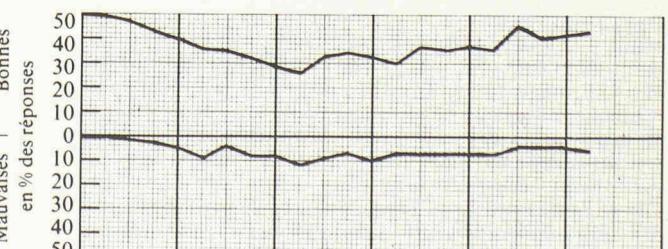
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



Le rôle des études d'impact

A propos d'un séminaire

Le Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) organise un séminaire des plus intéressants¹ sur un thème d'actualité. On sait en effet que le projet de l'ordonnance fédérale qui va régler cette nouvelle contrainte sera présenté le mois prochain. Le séminaire du GAE est résolument orienté sur la pratique, puisqu'il est consacré à l'étude de cas concrets, présentés dans la mesure du possible par leurs protagonistes.

Ce sont des expériences françaises qui servent d'objets d'études et de discussion. Elles sont très proches des cas que devront bientôt traiter les ingénieurs et les urbanistes suisses; c'est pourquoi nous les présentons brièvement ici.

Le Mont-d'Or

L'objet en est l'aménagement d'un domaine skiable avec des remontées mécaniques et des travaux d'aplanissement pour des pistes de ski.

Une étude d'impact très approfondie a conclu à l'abandon de certaines des ins-

tallations projetées, mais n'a plus été prise en considération pour l'amélioration et l'extension ultérieure du domaine skiable.

Une vive discussion se déroule actuellement entre les promoteurs, qui désirent augmenter le confort des pistes et les autorités des communes concernées, réunies en un syndicat et souhaitant développer leurs atouts touristiques, d'une part, et les milieux de la protection de l'environnement, appuyés par l'administration régionale, désirant que l'on tienne mieux compte de l'environnement dans la réalisation de ces travaux, d'autre part.

Quelle est le rôle de l'étude d'impact dans les négociations mettant en présence des intérêts divergents?

La zone de loisirs de Doussard

A la pointe sud du lac d'Annecy, un nouveau port de plaisance et l'aménagement de la plage posent de délicats problèmes d'environnement, qu'une première étude d'impact ne révèle que très approximativement.

L'administration ne dispose que de peu de pouvoir pour améliorer la qualité des études, mais des associations bien organisées relèvent les insuffisances des projets et menacent de porter le dossier devant les tribunaux.

Une deuxième étude d'impact, mieux étayée que la première, conduit finalement les promoteurs à revoir les caractéristiques de leurs projets.

La route de contournement de Roanne

Une étude des caractéristiques du site, menée très tôt, permet de procéder par étape quant au choix du tracé. En passant d'un projet général comportant plusieurs variantes au projet de détail, en identifiant à chaque stade les contraintes posées par l'environnement, on peut aboutir à un projet qui fait déjà l'objet d'un consensus général. Par là, on évite de gripper la machine administrative par des oppositions tardives.

L'implantation d'une industrie à Saint-Julien-sur-Juran

Un industriel veut développer dans une zone *ad hoc* un atelier de traitement de surfaces. La loi lui impose une étude d'impact: il la fait. Celle-ci conclut à la nécessité d'équiper l'usine d'installations de traitement des eaux, mais l'autorité locale, passant outre ces conclusions et nonobstant les remarques de la population lors de l'enquête publique, octroie une autorisation de construire sans restrictions. Les élus se mobilisent... mais tout finit par se résoudre dans une procédure de conciliation.

¹IAS n° 6, p. B 22.

Actualité

Protection de l'environnement au niveau international

La protection de l'environnement demande notamment une collaboration toujours plus étroite sur le plan international: d'une part, les problèmes transfrontaliers ne peuvent être abordés que dans ce cadre, d'autre part, il importe d'harmoniser si possible au niveau international les mesures et les stratégies. A cela s'ajoute le fait que les échanges d'expériences dans les enceintes internationales ont souvent permis de gagner beaucoup de temps et d'argent, pour autant qu'il ne soit pas nécessaire «de refaire le monde». C'est la raison pour laquelle l'Office s'est engagé très activement sur le plan de la protection de l'environnement, aussi bien dans les grandes que dans les petites organisations internationales. C'est ce qui ressort d'un rapport établi par le secrétariat de la Conférence interdépartementale de coordination pour les problèmes de l'environnement traités dans les organisations internationales et publié par l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

Dans ce rapport, quelque trente services fédéraux provenant de six départements résument les démarches entreprises dans le domaine de l'écologie au sein de ces organisations internationales. Bien qu'il ne puisse prétendre à l'exhaustivité, ce rapport n'en fournit pas moins une bonne vue d'ensemble de l'éventail

des activités visant à harmoniser sur le plan international les mesures prises en matière de protection du milieu vital.

Grâce à sa législation moderne sur la protection de l'environnement, la Suisse appartient dans ce domaine aux pays qui donnent l'exemple; aussi sa coopération est-elle très appréciée. Cela est notamment le cas lorsqu'il s'agit de réaliser des projets et des programmes conformes aux besoins de l'environnement en matière d'aide au développement, d'entreprendre des démarches pour une utilisation plus écologique des ressources en énergie, d'assurer un meilleur contrôle des mouvements transfrontières de substances et de déchets dangereux, de lutter contre la pollution de l'air et des eaux ainsi que de combattre les nuisances sonores. Le rapport 1984 sur la participation de la Suisse aux activités internationales dans le domaine de l'environnement cite les services fédéraux qui sont à même de fournir des renseignements. Publié dans le n° 48 des *Cahiers de l'environnement*, ce rapport peut être commandé par écrit au service de documentation de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, 3003 Berne.

Bibliographie

Béton précontraint en Suisse 1982-1986

Une brochure A4 de 110 pages, richement illustrée. Edition Service de recherches et conseils

techniques de l'industrie suisse du ciment, 5103 Wildegg, 1986.

A l'occasion du 10^e Congrès de la FIP, qui s'est tenu à la Nouvelle-Delhi en février dernier, l'industrie suisse du ciment a édité une magnifique brochure présentant les réalisations suisses les plus importantes de ces cinq dernières années dans le domaine de la précontrainte.

L'ouvrage comporte trois parties. La première est consacrée à des articles techniques sur la recherche scientifique et le développement dans ce domaine, la deuxième à la présentation de cinq ouvrages choisis et la troisième à illustrer l'application de la précontrainte au bâtiment et au génie civil. A côté de textes de caractère aussi fondamental que l'analyse de la norme SIA 162 de 1984, on note des contributions sur des ouvrages d'art présentés

dans nos colonnes, comme le pont couvert du Rorbach, sur la ligne du Saint-Gothard ou le pont haubané de Diepoldsau. On y trouve cinq articles en français, trois en italien et vingt-deux en allemand ainsi que leur traduction en anglais et des résumés, de sorte que la lecture en est facilement accessible même au lecteur non polyglotte.

Il s'agit d'une excellente vue d'ensemble de l'état actuel de développement de la recherche et des applications de la précontrainte dans notre pays. Le praticien sera heureux de savoir que cette brochure peut être obtenue gratuitement sur simple demande à l'adresse mentionnée au début de ce compte rendu. Nul doute que nombreux seront nos lecteurs désireux de profiter de cette occasion de compléter leur documentation.

Jean-Pierre Weibel

